

21-06-05 Administration Générale – installations classées

Installation classée soumise à autorisation : société ALME ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la procédure relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, la société ALME ENVIRONNEMENT a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter la capacité de stockage d'un site de tri et transit de déchets dangereux sur le territoire de la commune de Saint-Priest en Jarez, 7 impasse de la Bargette.

Aux termes de l'article R. 181-38 du Code de l'Environnement « dès le début de la phase d'enquête publique, le Préfet demande l'avis du Conseil Municipal des communes mentionnées au III de l'article R.123-11 et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur le territoire. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique. »

Cette enquête a lieu du 21 juin 2021 au 5 juillet 2021 inclus. Le dossier est disponible en mairie de Saint-Priest en Jarez. Un registre est ouvert pour y faire valoir vos observations.

Je vous demande donc de vous prononcer quant à cette autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande d'autorisation environnementale déposée par la société ALME ENVIRONNEMENT en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter la capacité de stockage d'un site de tri et transit de déchets dangereux sur le territoire de la commune de Saint-Priest en Jarez, 7 impasse de la Bargette.

**Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 29 juin 2021**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 28 juin 2021

21-06-05 Administration Générale – installations classées

Installation classée soumise à autorisation : société ALME ENVIRONNEMENT

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - BOUGAULT Claude - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - SCHERIANI Myriam

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mme GEUSENS
M. BOUGAULT à M. COSSEY
Mme CONVERT à Mme BISACCIA

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN